



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pigny18.fr

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 13/12/2024

ID : 018-211801790-20241211-2024_046-DE



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-046

Décision Modificative n°1 – Budget principal

Date de la convocation : 03 Décembre 2024

Date d'affichage : 03 Décembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 13

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Jean-Pierre AUGÉ, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Patricia MARTINS, Dominique COURILLEAU, Nathalie RIOU

ABSENTS EXCUSES : Mickaël GENESTE qui donne pouvoir à Céline HENG, Jonathan MAILET qui donne pouvoir à Nathalie RIOU, Frédérique PAWLOVSKY qui donne pouvoir à Patricia MARTINS et Xavier BERNARD à Philippe DUBOIS

Secrétaire de séance : Patrick PARFAIT

Président de séance : Patrick RICHARD, Maire de Pigny

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 ;

Cette délibération a pour objet de procéder à des ajustements budgétaires sur le budget principal afin d'ajuster les crédits d'investissement en dépenses et recettes ;

En dépenses d'investissement, il est donc proposé d'acter quelques ajustements au chapitre 23, nature 231 afin de traduire la hausse des dépenses d'équipement liées aux travaux afférents à la voirie (+ 98 000 €) :

En recettes d'investissement, il est également proposé d'acter une recette supplémentaire attendue suite à la notification de la DETR. En effet, il a été inscrit en BP cette recette en 13461 – DETR à hauteur de 100 000 €, mais a été notifiée pour un montant de 198 000 € (+ 98 000 €).

De plus, suite à une erreur d'imputations, il convient d'inscrire également en dépenses et recettes d'investissement réelles les crédits pour un montant de 130 000 €.

Le projet de décision modification numéro 1 se synthétise donc comme suit :



	Dépenses d'investissement réelles	Recettes d'investissement réelles	
Chapitre	23	13	23
Libellé chapitre	Immobilisation en cours	Subventions d'investissement reçues	Immobilisation en cours
Nature	231	13461	2312
Montant	228 000 €	98 000 €	130 000 €
Montant total	228 000 €	228 000 €	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'approuver la décision modificative numéro 1 du budget principal pour + 98 000 € en dépenses d'investissement et + 98 000 € en recettes d'investissement et d'inscrire en dépenses et recettes d'investissement réelles les crédits pour un montant de 130 000 €.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

P. PARFAIT

Le Maire,

P. RICHARD

Certifié exécutoire le : 12/12/2024

Reçu en Préfecture le :

Publié sur site <https://pigny.fr> le :